ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2019.05 du 18 février 2019 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : *SSAK1930061S*

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2018-05 du président de l'Établissement français du sang du 15 janvier 2018 nommant Mme Nathalie MORETTON aux fonctions de directrice de cabinet de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1er

Mme Nathalie MORETTON, directrice de cabinet de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 4 au 8 mars 2019 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 février 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
M. François Toujas